

**DÉCISION DU MAIRE PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR TOUTE
DÉCISION CONCERNANT LA PRÉPARATION, LA PASSATION, L'EXÉCUTION ET LE
REGLEMENT DES MARCHES ET DES ACCORDS-CADRES PASSÉS SELON UNE
PROCEDURE ADAPTÉE**

**« MF 22-03 - Marché de fourniture et de livraison de vêtements de travail et
d'équipement de protection individuel pour les services municipaux »**

2023 - D - 004

Monsieur le Maire ;

- **VU** le Code général des collectivités territoriales dont notamment les articles L. 2122-22, alinéa 4 et L. 2122-23 relatifs aux attributions exercées au nom de la Commune ;
- **VU** le Code de la commande publique ;
- **VU** la délibération n° 20.1.2 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire en date du 9 juillet 2020 ;
- **CONSIDERANT** la nécessité d'engager une consultation pour la fourniture et la livraison de vêtements de travail et d'équipement de protection individuelle pour les services municipaux, un appel d'offre ouvert avec publicité au B.O.A.M.P. et au J.O.U.E., sur le site de la Ville et sur le profil acheteur « AchatPublic » a été lancé,
- **CONSIDERANT** que ce marché est décomposé en six (6) lots avec un montant maximum annuel par lot :

DESIGNATION	MONTANT MAXIMUM ANNUEL
Lot n°1 - Vêtements de travail des agents des services techniques	30 000 euros
Lot n°2 - Vêtements de travail des agents d'entretien et de restauration	20 000 euros
Lot n°3 - Equipement de protection du pied	20 000 euros
Lot n°4 - Equipement chaussure des agents d'entretien et de restauration	10 000 euros
Lot n°5 - Equipement de Protection Individuelle	15 000 euros
Lot n°6 - Vêtements Agent de Police municipale et Equipement individuel de protection spécifique de police municipale	35 000 euros

- **CONSIDERANT** qu'après consultation du site <http://www.marches-publics.info> et du site de la Ville pour ce marché ont été formulées

- 2 offres pour le lot 1,
- 3 offres pour le lot 2,
- 2 offres pour le lot 3,
- 3 offres pour le lot 4,
- 3 offres pour le lot 5,
- 3 offres pour le lot 6.

- **CONSIDERANT** que ce marché est passé sous la forme d'un acte de réception en préfecture de commande,

- **CONSIDERANT** que la Commission d'Appel d'Offre, s'est réunie le 25 janvier 2023,

Accusé de réception en préfecture 094-219400785-20230202-2023-D-004-AI Date de télétransmission : 02/02/2023 Date de réception en préfecture : 02/02/2023
--

date de publication en ligne le :

- **CONSIDERANT** que le marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de 1 an, reconductible 3 fois maximum, de manière tacite,

DECIDE

Article 1 : D'ACCEPTER et DE SIGNER les marchés avec les sociétés suivantes :

DESIGNATION	SOCIETES	MONTANT MAXIMUM ANNUEL
Lot n°1 - Vêtements de travail des agents des services techniques	O.P. MAINTENANCE 9, rue du Rapporteur ZI des Béthunes BP 30470 95005 CERGY PONTOISE CEDEX	30 000 euros H.T.
Lot n°2 - Vêtements de travail des agents d'entretien et de restauration	SAS ADIS – SECU FD Z.A.E OUEST – BP 25 78660 ABLIS	20 000 euros H.T.
Lot n°3 - Equipement de protection du pied	SAS ADIS – SECU FD Z.A.E OUEST – BP 25 78660 ABLIS	20 000 euros H.T.
Lot n°4 - Equipement chaussure des agents d'entretien et de restauration	SAS EUROTECHNIC PROTECTION EAE La Tuilerie 29, rue Henri Becquerel BP 241 77646 CHELLES CEDEX	10 000 euros H.T.
Lot n°5 - Equipement de Protection Individuelle	LYRECO FRANCE Rue Alphonse Terroir 59 584 MARLY CEDEX	15 000 euros H.T.
Lot n°6 - Vêtements Agent de Police municipale et Equipement individuel de protection spécifique de police municipale	RIVOLIER SAS - EQUIPOL ZI Les Collonges – BP 247 42173 ST JUST ST RAMBERT	35 000 euros H.T.

Article 2 : DIT que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

Article 3 : Dit que la dépense résultant de la présente décision sera imputée au budget de l'exercice considéré.

Fait à Villeneuve Saint Georges, le 02/02/2023



Le Maire,

Philippe GAUDIN

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20230202-2023-D-004-A1
Date de télétransmission : 02/02/2023
Date de réception préfecture : 02/02/2023